

# Règlement



## INTERNATIONAL ROAD RACING CHAMPIONSHIP

[www.irrc.eu](http://www.irrc.eu)



## Edition 2018

Version 02.01.2018 - Français

## **1. International Road Racing Championship**

L' International Road Racing Championship (IRRC) est un championnat roulé sur six événements (voire calendrier) qui sont reprises dans le calendrier UEM où FIM. Ce sont des événements reconnues par les propres fédérations nationales et elles répondent aux exigences de ces fédérations.

## **2. Calendrier 2018**

Le calendrier 2018 prévoit les événements suivantes:

- 5 & 6 mai : Hengelo – Pays-Bas
- 19 & 20 août : Terlicko – République Tchèque
- 6, 7 & 8 juillet : Imatra - Finlande
- 27, 28 & 29 juillet : Chimay – Belgique
- 18 & 19 août : Horice – République Tchèque
- 22 & 23 septembre : Frohburg – Allemagne

## **3. Licences**

Chaque participant est tenu d'avoir une licence fournie par une fédération de moto européenne reconnue par la FIM Europe où la FIM.

Le participant doit avoir l'autorisation de sa fédération nationale pour participer à des concours à l'étranger repris sur le calendrier de la FIM Europe où de la FIM.

La licence doit autoriser le candidat de participer dans la classe Supersport et/ou Superbike.

## **4. Compétitions**

Le calendrier prévoit 6 événements (voire calendrier) avec à chaque fois deux courses. Les courses se font selon les procédures FIM.

## **5. Entraînements**

On prévoit un minimum de deux entraînements avec un minimum de vingt minutes par événement.

L'enregistrement des temps se fait par transpondeur. Chaque participant est obligé, avant d'entamer un entraînement où une course, d'installer un transpondeur fonctionnel, chargé amplement.

Si le participant décide d'utiliser un transpondeur personnel, il est tenu à communiquer le numéro de ce transpondeur d'avance à l'enregistrement des temps.

**Chaque contestant est obligé de participer à au moins un entraînement chronométré de l'IRRC pendant un événement afin de pouvoir participer aux courses IRRC.**

Un nombre maximum de contestants n'est autorisé par événement. Ceci signifie que certain contestants ne pourront pas se présenter au départ des courses manque de qualification. La qualification est tenue aux meilleurs temps. **Les participants qui roulent le championnat IRRC n'ont pas la priorité sur les contestants occasionnels.** Le temps maximum de qualification est égal à **115%** de la moyenne des temps réalisés par les 3 pilotes les plus rapides de la catégorie.

L'organisation du concours a la liberté d'organiser une course supplémentaire pour les coureurs non-qualifiés, mais ceci n'est pas obligatoire. Quand il y a seulement une course supplémentaire pour les coureurs non-qualifiés, ces coureurs reçoivent seulement une fois les points pour le championnat. Si un coureur de championnat où un coureur occasionnel ne se qualifie pas, il n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription.

La capacité maximale du circuit sera comme toujours respecté et s'il y a des contestants de championnat suffisamment qui participent à un des courses, on n'ajoute pas des pilotes occasionnels, sauf si 2 courses supplémentaires sont prévus.

La capacité maximale du circuit est fixé comme prévu dans le rapport homologation délivré de la fédération nationale du circuit.

## **6. Contrôle technique**

La moto et tous les accessoires doivent être présentés au contrôle technique pour chaque championnat avant de pouvoir participer aux entraînements.

Le choix des pneus est libre.

La catégorie IRRC Supersport doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 401 cc jusque 600 cc – 4-tact – 4 cylindres
- de 501 cc jusque 700 cc – 4-tact – 3 cylindres
- de 601 cc jusque 750 cc – 4-tact – 2 cylindres

La catégorie IRRC Superbike doit répondre aux prescriptions suivantes:

- de 601 cc jusque 1.000 cc – 4-tact – 4 cylindres
- de 751 cc jusque 1.000 cc – 4-tact – 3 cylindres
- de 851 cc jusque 1.200 cc – 4-tact – 2 cylindres

Toutes les motos doivent être conformes aux prescriptions de sécurité imposées par leurs propres fédérations nationales.

La limite du bruit est fixée à 102 dB/A avec une tolérance de + 3dB/A après la course.

## **7. Les numéros de départ**

Les numéros de départ suivants sont prévus pour les contestants qui participent au "International Road Racing Championship 2018".

Les 3 premiers pilotes au classement final du IRRC-Superbike et IRRC-Supersport saison 2017 sont prioritaires pour rouler avec les numéros de départ suivants :

**IRRC-SSP: #1 Joey den Besten, #2 Thomas Walther, #3 Pierre-Yves Bian**

**IRRC-SBK: #1 Sebastien Le Grelle, #2 Marek Cerveny, #3 Didier Grams**

Le choix du numéro de départ est libre. Si un des pilotes ci-dessus ne désire pas rouler avec ce numéro, ce n'est aucun un problème. Si un des pilotes ci-dessus changent de classe, il n'a pas le droit de rouler avec le numéro de départ 1, 2 ou 3. Tous les autres numéros de départ sont libres et seront attribués par l'organisation-IRRC.

Si les IRRC-Supersport & IRRC-Superbike roulent ensemble, la classe IRRC-Supersport sera attribué un numéro de départ en 3 chiffres.

Les contestants occasionnels peuvent rouler avec leur numéro de départ, si leur numéro est libre. Les numéros de départ seront attribués par l'organisation IRRC.

## **8. Inscription " International Road Racing Championship 2018"**

Afin de participer à l' "International Road Racing Championship 2018", le participant est tenu de répondre aux exigences suivantes :

- il doit être en règle avec sa licence selon les conditions reprises sous la rubrique "Licences" ;
- **il remplira le formulaire "Application pour le Championnat IRRC 2018", il le signera et enverra le formulaire à [application@irrc.eu](mailto:application@irrc.eu) ;**
- **Quand il obtient une confirmation de participation, il peut participer au Championnat IRRC 2018 ;**
- **Le participant versera les frais d'inscription de 1.300 € sur le compte bancaire avant le 1 avril 2018;**
- Un pilot qui est inscrit pour l' "International Road Racing Championship 2018" peut annuler son inscription. Il doit le faire par écrit à l'organisation IRRC. S'il le fait avant le 1<sup>er</sup> avril 2018, il reçoit un remboursement de ses frais d'inscription pour 100%. S'il le fait entre le 1<sup>er</sup> et le 30<sup>ième</sup> avril 2018, il reçoit un remboursement de ses frais d'inscription pour 50%. A partir de 1 mai 2018, on ne rembourse plus des frais d'inscription.

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant au "International Road Racing Championship 2018" est réservée à l'organisation de l'IRRC.

**Les contestants peuvent envoyer leur « Application pour le Championnat IRRC 2018 » à [application@irrc.eu](mailto:application@irrc.eu)**

## **9. Inscription des "Contestants Occasionnels"**

Afin de pouvoir participer en tant que contestant occasionnel à un événement de l' "International Road Racing Championship 2018", un participant doit répondre aux exigences suivantes:

- Il remplira le formulaire "Application pour Contestant occasionnel IRRC 2018", il le signera et enverra le formulaire à [application@irrc.eu](mailto:application@irrc.eu) ;
- Quand il obtient une confirmation de participation, il peut participer comme contestant occasionnel à un événement au Championnat IRRC 2018 ;
- Le participant versera les frais d'inscription de 250 € sur le compte bancaire au moins deux semaines avant l'événement à laquelle il désire participer ;

La décision en ce qui concerne l'acceptation de la participation d'un contestant occasionnel au "International Road Racing Championship 2018" est réservée à l'organisation de l'IRRC.

Les contestants peuvent envoyer leur « Application Contestant Occasionnel IRRC 2018 » à [application@irrc.eu](mailto:application@irrc.eu)

## **10. Compte Bancaire IRRC**

IBAN : NL62 RABO 0158 1817 86  
BIC : RABONL2U  
N° de compte : 1581.81.786  
Bénéficiaire : IRRC  
Domicile : Hengelo (G), Nederland

## **11. Le classement journalier**

Aussi bien les coureurs de championnat que les coureurs occasionnels seront considérés pour le classement journalier.

Pour le classement journalier, les trois premiers coureurs IRRC Superbike classés et les trois premiers coureurs IRRC-Supersport classés seront honorés.

Un barème de prix est prévu par événement. Les dix premiers coureurs IRRC Superbike classés et les dix premiers coureurs IRRC-Supersport classés recevront un prix .

Les prix prévus pour le classement journalier sont ( avec au moins un minimum de 30 contestants de championnat inscrit à l' "International Road Racing Championship 2018") :

### **Classement journalier IRRC-Superbike - par manche :**

1 <sup>ère</sup> place : 170 €	5 <sup>ème</sup> place : 70 €	9 <sup>ème</sup> place : 35 €
2 <sup>ème</sup> place : 140 €	6 <sup>ème</sup> place : 60 €	10 <sup>ème</sup> place : 30 €

3<sup>ème</sup> place : 110 €                      7<sup>ème</sup> place : 50 €  
4<sup>ème</sup> place : 80 €                        8<sup>ème</sup> place : 45 €

**Classement journalier IRRC-Supersport - par manche :**

1 <sup>ère</sup> place : 150 €	5 <sup>ème</sup> place : 50 €	9 <sup>ème</sup> place : 20 €
2 <sup>ème</sup> place : 110 €	6 <sup>ème</sup> place : 40 €	10 <sup>ème</sup> place : 10 €
3 <sup>ème</sup> place : 90 €	7 <sup>ème</sup> place : 30 €	
4 <sup>ème</sup> place : 70 €	8 <sup>ème</sup> place : 25 €	

## **12. Classement final**

Pour le classement final, seul les contestants de championnat sont retenus. Un barème de prix est prévu pour le classement général dans chaque classe.

Les vingt premiers coureurs IRRC-Superbike et les vingt premiers coureurs IRRC-Supersport recevront un prix. 2 titres seront attribués aux contestants qui ont obtenus le plus de points dans leur classement : "Champion IRRC-Superbike 2018" et "Champion IRRC-Supersport 2018".

En cas d'ex aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans le classement de la dernière manche comptant pour le Championnat en question ou, si nécessaire, l'organisation de l'IRRC prendra une décision à la base des résultats dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.

Les prix prévus pour le classement final sont ( s'il y a au moins 30 contestants de championnat inscrit pour l' "International Road Racing Championship 2018"):

**Classement final IRRC-Superbike - 2018:**

1 <sup>ère</sup> place : 2.700 €	11 <sup>ème</sup> place : 400 €
2 <sup>ème</sup> place : 2.200 €	12 <sup>ème</sup> place : 300 €
3 <sup>ème</sup> place : 1.800 €	13 <sup>ème</sup> place : 200 €
4 <sup>ème</sup> place : 1.500 €	14 <sup>ème</sup> place : 160 €
5 <sup>ème</sup> place : 1.100 €	15 <sup>ème</sup> place : 110 €
6 <sup>ème</sup> place : 1.000 €	16 <sup>ème</sup> place : 95 €
7 <sup>ème</sup> place : 900 €	17 <sup>ème</sup> place : 80 €
8 <sup>ste</sup> place : 800 €	18 <sup>ème</sup> place : 75 €
9 <sup>ème</sup> place : 700 €	19 <sup>ème</sup> place : 50 €
10 <sup>ème</sup> place : 500 €	20 <sup>ème</sup> place : 25 €

### Classement final IRRC-Supersport - 2018:

1 <sup>ère</sup> place : 2.200 €	11 <sup>ème</sup> place : 275 €
2 <sup>ème</sup> place : 1.700 €	12 <sup>ème</sup> place : 225 €
3 <sup>ème</sup> place : 1.350 €	13 <sup>ème</sup> place : 200 €
4 <sup>ème</sup> place : 1.150 €	14 <sup>ème</sup> place : 160 €
5 <sup>ème</sup> place : 950 €	15 <sup>ème</sup> place : 110 €
6 <sup>ème</sup> place : 750 €	16 <sup>ème</sup> place : 95 €
7 <sup>ème</sup> place : 675 €	17 <sup>ème</sup> place : 80 €
8 <sup>ste</sup> place : 575 €	18 <sup>ème</sup> place : 75 €
9 <sup>ème</sup> place : 450 €	19 <sup>ème</sup> place : 50 €
10 <sup>ème</sup> place : 350 €	20 <sup>ème</sup> place : 20 €

### **13. Versement des prix**

Le versement des prix journaliers se fera immédiatement après l'événement.

Les prix prévus pour les contestant occasionnels qui ne sont pas ramassés après le dernier événement à Frohburg, expirent en faveur de l'IRRC.

Le versement des prix du classement final se fera après l'événement tenue à Frohburg.

Les contestants de championnat qui ne sont pas présent au versement des prix du classement final à Frohburg n'ont pas le droit à leur prix. Les prix expirent en faveur de l'IRRC.

### **14. Les points**

Les points sont attribués seulement aux coureurs qui participent à l' "International Road Racing Championship 2018" et non pas aux contestants occasionnels.

La répartition des points par classe et par manche se fait de la façon suivante :

1 <sup>ère</sup> place : 25 points	6 <sup>ème</sup> place : 10 points	11 <sup>ème</sup> place : 5 points
2 <sup>ème</sup> place : 20 points	7 <sup>ème</sup> place : 9 points	12 <sup>ème</sup> place : 4 points
3 <sup>ème</sup> place : 16 points	8 <sup>ème</sup> place : 8 points	13 <sup>ème</sup> place : 3 points
4 <sup>ème</sup> place : 13 points	9 <sup>ème</sup> place : 7 points	14 <sup>ème</sup> place : 2 points
5 <sup>ème</sup> place : 11 points	10 <sup>ème</sup> place : 6 points	15 <sup>ème</sup> place : 1 point

### **15. Enregistrement**

Chaque contestant de championnat doit s'enregistrer au moins 2 semaines avant chaque événement. Comme ça les contestants occasionnels peuvent s'inscrire pour la prochaine événement.

Il y a une participation limitée pour chaque événement. Le nombre de participants pour chaque événement est égal à la limite maximale autorisée pendant la course (voir la homologation de l'événement), complétée par un maximum de 5 pilotes.

## **16. Signalement**

Quand un coureur est qualifié et il ne participera pas à une des 2 manches pour n'importe quelle raison (maladie, panne,...), il doit le signaler. Comme ça un coureur non-qualifié peut participer à la course. Si le coureur ne signale pas s'il ne participera pas, il reçoit un avertissement. A partir de la deuxième fois, il reçoit une amende de 100 €.

## **17. Remarques**

**Le Directeur de Course est le responsable des courses à chaque épreuve.**

**Si un pilote a des plaintes ou veut signer une protestation, le pilote doit contacter le Directeur de Course.**

**Si un contestant a un problème logistique (électricité, parking, eau, ...), il doit contacter l'organisateur de l'événement. L'organisation IRRC n'est pas responsable pour les problèmes logistiques à l'événement.**

En cas de contestation du règlement IRRC - édition 2018, seulement l'organisation de l'IRRC est autorisée de faire les changements nécessaires.

Si des changements se font en fonction du règlement durant l' "International Road Racing Championship 2018", ceci se passera à travers des addendas et tous les contestants seront avertis dans les plus courts délais.